

THILLOT SOUS LES COTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

Le 7 avril 2021, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Thillot sous les Côtes, se sont réunis à 19 heures 45, salle de la Mairie, 6 place de la Mairie à 55210 THILLOT SOUS LES COTES, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 29 mars 2021, conformément à l'article L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents

Monsieur Rémi MICHEL	Maire
Monsieur Frédéric THIRY	1 ^{er} adjoint
Madame Colette REYTER	2 ^{ème} adjoint
Madame Valérie VICH	3 ^{ème} adjoint
Monsieur Nicolas JEANNIN	
Monsieur Bernard METTAVANT	
Monsieur Jean-Claude MILET	
Monsieur Marcel PAOLETTI	
Madame Elisabeth SCHMIT	
Monsieur Eric SECRET	
Monsieur Vincent VICH	

Madame Sylvie SEOLI Secrétaire de Mairie
(le temps de présentation des comptes administratifs et budgets)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Elisabeth SCHMIT est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2020 (Budgets principal, eau et assainissement).

• Comptes Administratifs

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à mains levées :

- Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats, tels que résumés ci-dessus
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2020 voté par nature, ainsi que le compte administratif eau et assainissement de Thillot

Vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2020

Le compte administratif du budget principal laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 134 087.20 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité à et mains levées, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au budget primitif 2021.

- Le compte administratif du budget eau-assainissement laisse apparaître un excédent d'exploitation de 25 467.30 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité et à mains levées décide d'affecter le résultat d'exploitation au budget primitif 2021.
- **Vote des budgets primitifs de l'exercice 2021 (budget primitif voté par nature, eau-assainissement)**

Vote du budget primitif par nature 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le Conseil municipal approuve le budget primitif voté par nature 2021, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	268 254.20	268 254.20
Section d'investissement	157 349.08	157 349.08
TOTAL	425 603.28	425 603.28

Vote du budget primitif eau-assainissement 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le Conseil Municipal approuve le budget primitif eau-assainissement, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	83 044.36	83 044.36
Section d'investissement	67 444.14	67 444.14
TOTAL	150 488.50	150 488.50

:

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 DES TAXES COMMUNALES

A l'unanimité et à mains levées, le Conseil Municipal décide d'appliquer le taux de 34.36 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit la valeur de 8.64 % perçue par la commune avant la réforme plus 25.72 %, initialement appliqué par le département.

La taxe sur le foncier non bâti reste à l'identique de l'année précédente, soit un taux de 19.68 %.

La cotisation foncière des entreprises reste à l'identique de l'année précédente, soit un taux de 11.87%.

3. AFFAIRES DIVERSES

- **Remplacement des ampoules à sodium des lampadaires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à mains levées, valide la dépense de la troisième tranche des travaux au prix de 4 419 €, subventionnée à hauteur de 65 %.

- **Ralentisseurs**

Monsieur le Maire informe que suite à l'appel d'offres, la Société EUROVIA a été retenue pour la réalisation de ces travaux qui représenteront un coût de 15 494 € pour la commune. Les travaux débuteront à compter du mois de juillet 2021 (au début des vacances scolaires).

- **Dépenses diverses**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à mains levées, valide les dépenses diverses à hauteur de 7 044 €.

- **Blason**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à mains levées, valide le blason aux couleurs de Thillot, qui sera réalisé, à titre gracieux, par M. Dominique LACORDE. Celui-ci sera apposé sur tous documents officiels de la commune.

- **Echos&Coèvre**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à mains levées, accepte de subventionner à hauteur de 50 €, les éditions du journal de cette Association.

- **Association Participe-Présent – St Maurice Sous les Côtes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse l'octroi d'une subvention à cette association.

- **Site internet**

Après présentation du site internet par Mme Elisabeth SCHMIT, le Conseil Municipal valide sa mise en ligne par la Société CAMPAGNOL (hébergeur).

Le Maire

Rémi MICHEL